

n°8 Avril 2023

VALLESPIR mag

Le magazine d'information de la
Communauté de Communes du Vallespir

**GRAND FORMAT :
BUDGET 2023**

**CAP POUR UN PROJET DE
TERRITOIRE AMBITIEUX AVEC
DES FINANCES PUBLIQUES
PERFORMANTES**



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
VALLESPİR

SOMMAIRE



N°008

AVRIL 2023
Magazine trimestriel
d'information de la
CCV

**Directeur de la
publication**
Michel Coste

Rédacteurs
Fanny Fontaine
Thomas Anies

Crédit photos
Thomas Anies

**Création graphique
et mise en page**
Thomas Anies

Distribution
INFO NEWS 66

Tirage
11 700 exemplaires

Vallespir mag est
imprimé sur un
papier certifié PEFC
100% fibre IFGD (issu
de forêts gérées
durablement)

Disponible également
en version numérique
sur notre site web :
www.vallespir.com

4 - L'ACTU EN IMAGES



6 - GRAND FORMAT - BUDGET 2023



12 - DÉVÉCO



16 - PRÉVENTION



22 - SANTÉ



22 - TOURISME

24 - ENFANCE JEUNESSE

26 - SANTÉ

28 - DÉCHETS



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
VALLESPIR



VALLESPIR
LA NOUVELLE SENSATION CATALANE

ÉDITORIAL



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Le 27 mars dernier, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vallespir a voté à l'unanimité le budget 2023. Les élus ont fait le choix d'un budget à la fois visionnaire et protecteur au regard du contexte difficile que nous traversons à l'échelle locale, nationale et internationale.

Face à l'inflation et à la crise énergétique sans précédent, la Communauté de Communes doit faire face à une explosion de certains coûts comme l'électricité ou l'alimentation sans avoir pour autant un réel soutien de l'Etat. La suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) renforce l'incertitude sur nos recettes fiscales dans le temps.

Un des objectifs principaux de ce budget est d'assurer une qualité des services publics tout en continuant de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Pour la première fois, les élus ont eu une présentation des équilibres financiers jusqu'à la fin du mandat afin de garantir une situation financière saine qui permettra d'œuvrer pour un équipement ambitieux du territoire. Le budget est un acte démocratique fort.

Au fil du magazine, vous trouverez également un focus sur la ressource en eau : les Pyrénées Orientales traversent une période critique sans précédent où les solutions doivent être trouvées de manière collective. A l'échelle de la vallée du Tech, grâce à un suivi approfondi de la consommation des volumes d'eau, des économies importantes ont été réalisées.

Pour autant, le manque de pluie récurrent doit amener chacun d'entre nous à diminuer sa consommation quotidienne : chaque effort est précieux. Toutes les communes du territoire sont engagées dans un plan de gestion économe en eau.

La Communauté de Communes prépare en parallèle une campagne de sensibilisation auprès des touristes qui sera visible sur nos réseaux sociaux ainsi qu'à travers l'Office de Tourisme Communautaire. J'en appelle à la responsabilité de tous pour lutter contre le gaspillage de l'eau.

Michel Coste
Maire de Céret
Président de la Communauté de
Communes du Vallespir

VALLESPIR
LA NOUVELLE SENSATION CATALANE

L'ACTU EN IMAGES

Le Préfet Rodrigue Furcy en visite sur le territoire avec en point d'orgue la découverte de l'usine DIAM



Pour un club «Logistique» en Vallespir



Lancement des opérations de dépollution des berges du Tech en présence du Préfet Rodrigue Furcy



L'ACTU EN IMAGES



Comité de direction de l'Office de Tourisme du Vallespir avec le vote du budget 2023

Réussite totale de la semaine de la petite enfance en Vallespir



Les rencontres du tourisme 2023 : bilan 2022 et objectifs pour la saison 2023

GRAND FORMAT

BUDGET 2023



CAP POUR UN PROJET DE TERRITOIRE AMBITIEUX AVEC DES FINANCES PUBLIQUES PERFORMANTES

“ Dans un monde en constante évolution, les collectivités territoriales sont confrontées à des défis toujours plus complexes. Pour y faire face, la Communauté de Communes du Vallespir met en place un projet de territoire ambitieux qui mobilise l'ensemble des acteurs locaux autour d'objectifs communs. Cependant, pour que ce projet soit véritablement efficace, il est tout aussi important de disposer de finances publiques performantes qui permettent de le concrétiser dans les meilleures conditions possibles. Dans cet objectif, il est essentiel d'adopter une approche rigoureuse et responsable en matière de gestion des finances publiques, tout en favorisant l'innovation et la recherche de solutions nouvelles. C'est en combinant ces deux éléments que nous pourrons réellement avancer et se donner les moyens de nos ambitions. Dans cette optique, il est temps de prendre le cap vers un projet de territoire avec des finances performantes. ”

GRAND FORMAT

BUDGET 2023

L'année 2022 a été une année fortement marquée par une situation internationale instable avec une inflation et des coûts de l'énergie record, accompagnée d'une hausse des taux d'intérêt importante avec en parallèle la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) qui entrave une fois de plus notre autonomie fiscale en tant que collectivité territoriale.

Pour autant, l'exercice 2023 continue d'être marqué par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement malgré certaines hausses conséquentes comme celle de la participation au SYDETOM.

Côté développement économique, première compétence de l'intercommunalité, priorité sur les acquisitions foncières pour offrir de meilleures conditions d'accueil aux entreprises en matière d'immobilier et l'ancrage du pôle agricole avec la réhabilitation de la friche et le lancement des travaux de la maison Pairot avec au rendez-vous une boutique des producteurs ainsi qu'une pépinière pour les activités innovantes.

1- TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET URGENCE CLIMATIQUE

La transition écologique et l'urgence climatique sont deux sujets étroitement liés qui ont pris une importance sans précédent ces dernières années.

Alors que les impacts du changement climatique se font de plus en plus ressentir à travers le monde, les collectivités, les entreprises et les citoyens sont de plus en plus conscients de la nécessité de prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver l'environnement pour les générations futures.

Dans ce contexte, la transition écologique représente une voie vers un avenir plus durable, qui implique de changer nos modes de production et de consommation, tandis que l'urgence climatique souligne la nécessité d'agir rapidement pour éviter les conséquences les plus graves du changement climatique.

LES ACTIONS CONCRÈTES :

DÉPLOIEMENT DE LA MODERNISATION DU MODE DE COLLECTE (4 millions d'euros) :

La modernisation du mode de collecte en apport volontaire est un enjeu majeur de la transition écologique. Il s'agit de proposer aux citoyens des moyens plus efficaces et plus pratiques pour trier et recycler leurs déchets, tout en réduisant l'impact environnemental de la collecte et du traitement des déchets.

La modernisation du mode de collecte en apport volontaire implique également de repenser la manière dont les déchets sont collectés et traités. Avec le système de collecte en apport volontaire la Communauté de Communes du Vallespir utilise des camions

moins polluants et les tournées de collectes sont optimisées pour réduire les trajets et les émissions de gaz à effet de serre.

La modernisation du mode de collecte en apport volontaire est une étape importante de la transition écologique, qui permet de réduire l'impact environnemental de la gestion des déchets tout en facilitant la participation citoyenne à la préservation de l'environnement.

C'est aussi une étape incontournable pour absorber la hausse du coût du traitement

des déchets par le SYDETOM sans impacter le contribuable via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



GRAND FORMAT

BUDGET 2023



🌿 DÉPOLLUTION DES BERGES DU TECH (1,4 MILLIONS D'EUROS) :

11 662 tonnes brutes de déchets ménagers retrouvés après la tempête Gloria de janvier 2020. Après tout le montage du dossier et les demandes de subventions, le 6 mars dernier le chantier a

débuté. Dans un premier temps, il a fallu abattre tous les arbres présents sur la zone à traiter avant d'installer l'unité de criblage et lancer l'extraction des déchets et leur tri. Le chantier va durer aux

alentours de 3 mois en fonction des conditions climatiques. La dernière étape sera la revégétalisation de la berge.



75%
de subventions



🌿 INFRASTRUCTURE EN FAVEUR DES MOBILITÉS DOUCES (270 000 EUROS) :

L'aménagement d'aires de pique-nique en faveur des mobilités douces est une initiative qui permet de répondre à plusieurs enjeux environnementaux et sociaux. En effet, les mobilités douces telles que le vélo, la marche sont des alternatives

écologiques et économiques aux modes de transport traditionnels. En aménageant des aires de pique-nique adaptées à ces modes de transport, on encourage leur utilisation tout en offrant aux usagers des espaces de détente conviviaux et confortables.

Cette initiative contribue à un territoire plus durable et plus agréable pour tous.

70%
de subventions

POUR UNE VOIE VERTE À HAUT NIVEAU DE SERVICES

🌿 MAISON DES PRODUCTEURS (115 000 EUROS) :

Ouverture d'une Maison des Producteurs qui offre de nombreux avantages en termes d'économie circulaire et d'autonomie alimentaire sur notre territoire.

Cette maison servira de lieu de rassemblement pour les agriculteurs et les producteurs locaux, ainsi que de point de vente pour leurs produits, tout en offrant aux consommateurs un accès direct à une nourriture locale, fraîche et de qualité.

Le concept d'économie circulaire vise à minimiser les déchets et à maximiser l'utilisation des ressources en encourageant la réutilisation et le recyclage des matières premières. La Maison des Producteurs

pourra contribuer à cet objectif en offrant une plateforme pour la vente de produits locaux et de saison, qui réduira les déchets associés à l'emballage et au transport des aliments. Elle encouragera les pratiques agricoles durables et la production alimentaire respectueuse de l'environnement, ce qui favorisera une économie locale plus résiliente et plus durable à long terme.

Une pépinière dédiée aux projets agricoles sera créée à l'étage pour encourager l'innovation en agriculture, développer les compétences techniques et entrepreneuriales des agriculteurs et des entrepreneurs locaux, renforcer les liens entre les agriculteurs et les consommateurs, offrir des opportunités pour la commercialisation des produits agricoles locaux, et favoriser des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement.

GRAND FORMAT

BUDGET 2023

CHALET DE L'ALBÈRE (172 000 EUROS) :



Le Chalet de l'Albère est l'emblème de l'éco-tourisme et de la biodiversité de notre territoire et du département. Le chalet a été construit dans le respect de l'environnement et offre aux visiteurs une expérience unique au cœur de la nature avec des hébergements écologiques, respectueux de l'environnement et intégrés dans un écosystème naturel préservé.

En termes de biodiversité, le Chalet de l'Albère est situé dans une zone riche en faune et en flore. Le chalet est entouré de forêts, de rivières et de montagnes, qui offrent un cadre naturel exceptionnel pour les activités de plein air. Les visiteurs peuvent ainsi profiter de randonnées pédestres, de VTT, d'escalade, de baignades dans les rivières ou encore de la découverte de la faune et de la flore locale.

Le Chalet de l'Albère est un site remarquable et constitue une richesse pour notre territoire. Avec l'ensemble des améliorations qui lui seront apportées, il offre une expérience touristique hors norme aux visiteurs.

Cette initiative est non seulement bénéfique pour l'environnement, mais elle contribue également au développement économique du Vallespir en attirant des touristes soucieux de l'environnement et de la préservation de la nature.



1ÈRE ÉTAPE DU GRIO
DIRECTION LES PYRÉNÉES



LANCEMENT DE LA STRATÉGIE AGRICOLE ET DES PREMIÈRES ACTIONS (91 000 EUROS) :

Le lancement d'une stratégie agricole est une démarche impliquant tous les acteurs du monde agricole et prenant en compte les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

La stratégie se base sur une vision à long terme et appuiera des actions en faveur de l'autonomie alimentaire et de l'accélération de la filière bois sur le Vallespir .



GRAND FORMAT

BUDGET 2023



2- AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

L'amélioration du cadre de vie est une préoccupation majeure pour la Communauté de Communes du Vallespir. Pour répondre à cette problématique, des fonds de concours peuvent être mobilisés pour financer des projets d'aménagement urbain, notamment la réhabilitation des voiries portées par les communes.

En effet, les voiries jouent un rôle clé dans la qualité de vie des habitants. Une voirie en bon état permet de fluidifier le

trafic, de réduire les nuisances sonores et les risques d'accidents, mais également de favoriser les déplacements doux comme le vélo ou la marche à pied.

Cependant, la réhabilitation des voiries peut représenter un coût important pour les communes.

Les fonds de concours permettent alors de mutualiser les moyens financiers entre la Communauté de Communes et les communes concernées afin de réaliser des

travaux de grande envergure.

La réhabilitation des voiries peut également être l'occasion de repenser l'aménagement urbain dans une optique de développement durable.

Des aménagements pour favoriser les mobilités douces, tels que des pistes cyclables, des trottoirs élargis, ou des aires de stationnement pour les vélos, sont intégrés dans les projets de réhabilitation.

 **FONDS DE CONCOURS POUR FAVORISER LE FINANCEMENT POUR LES INVESTISSEMENTS DES COMMUNES (2 MILLIONS D'EUROS)**

 **RÉHABILITATION DES VOIRIES INTERCOMMUNALE AVEC LA POURSUITE DU PROJET D'INVESTISSEMENT SUR LE BOULOU, LES CLUSES ET REYNÈS (900 000 EUROS)**

GRAND FORMAT

BUDGET 2023

L'intercommunalité est un outil essentiel pour les collectivités locales afin de développer des projets structurants à l'échelle d'un territoire. Dans cette perspective, il est important d'assurer un juste équilibre entre la solidarité entre les communes et le besoin d'équipements structurants financés par l'intercommunalité.

Le rôle de la Communauté de Communes du Vallespir est de répondre aux besoins d'équipements structurants pour le territoire dans son ensemble.

La solidarité entre les communes est nécessaire pour assurer une répartition équitable des moyens financiers et humains

au sein de l'intercommunalité. En effet, certaines communes peuvent avoir des besoins plus importants que d'autres en matière d'infrastructures ou de services publics, en fonction de leur population, de leur dynamisme économique ou de leur localisation géographique. Il est donc primordial de mettre en place des mécanismes de solidarité financière et de mutualisation des ressources pour permettre à toutes les communes de bénéficier d'un niveau de services publics satisfaisant.

Cela contribue à renforcer le niveau de services sur le territoire pour les habitants. Les investissements maintiennent

l'attractivité du territoire dans la durée afin d'attirer des entreprises et des investisseurs.

Pour assurer un juste équilibre entre ces deux enjeux, il est nécessaire de développer une vision partagée du territoire entre les communes membres de l'intercommunalité.

Cette vision doit prendre en compte les spécificités de chaque commune tout en proposant une stratégie commune pour le développement du territoire.

Des mécanismes de gouvernance efficaces doivent également être mis en place pour garantir une prise de décision collégiale et équilibrée.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

9,1 Millions d'Investissement

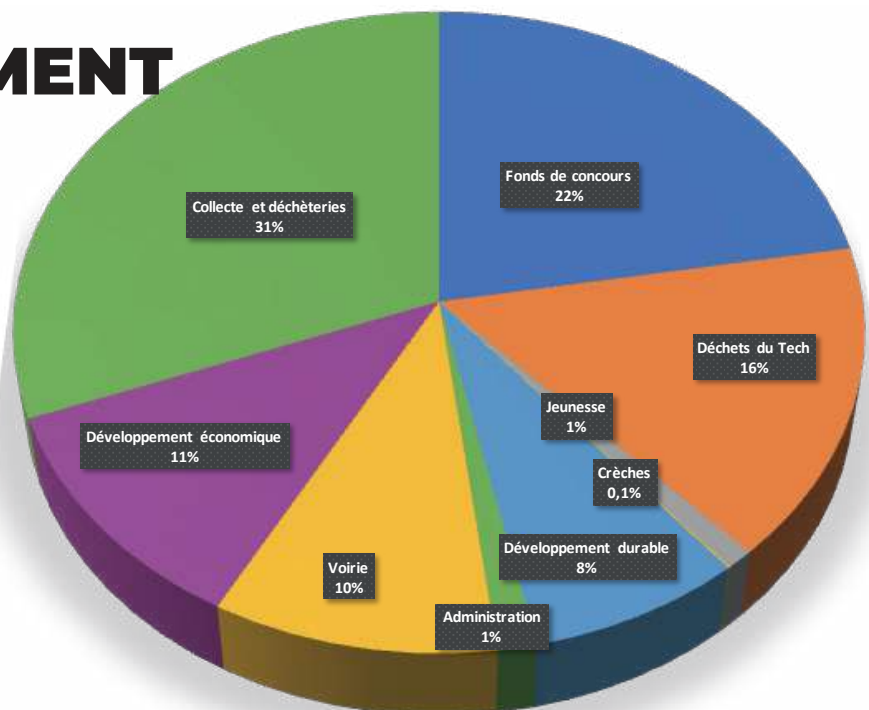
Garantir des partenariats financiers pour toutes les dépenses

Garantir une capacité d'autofinancement pérenne

En faveur de l'équipement du territoire

Pour un levier de subventions diversifiées

INVESTISSEMENT 2023





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

VALLESPIR LA NOUVELLE ÉCONOMIE ATTRACTIVE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSEILLER NUMÉRIQUE - POLITIQUE AGRICOLE - VALL-UP - LEADER

1. UN CONSEILLER NUMÉRIQUE DE LA CCV AU SERVICE DES ENTREPRISES

Lors de la crise sanitaire, il est apparu que de nombreuses entreprises rencontraient des difficultés avec les pratiques numériques. En France, il a été dénombré plus de 2,5 millions de très petites entreprises dites éloignées du numérique. Au vu de cette situation, la Communauté de Communes du Vallespir a souhaité mettre en place une solution pour encourager et accompagner chaque entreprise du territoire ayant la volonté de s'engager dans sa transition numérique. Un poste de conseiller numérique spécialement dédié aux entreprises a donc été créé au sein du service développement économique avec le soutien du Plan France Relance.

Le rôle de cette personne, Laurent Vié, est d'appréhender les différents besoins des TPE du Vallespir et de mettre en place un ensemble de services permettant à chaque entreprise de trouver sa méthode pour développer son entreprise grâce à une montée en

compétences et une autonomie dans l'utilisation des outils numériques.

La difficulté des dirigeants d'entreprise est de concilier un quotidien souvent surchargé et de prioriser des choix de fonctionnement au vu de l'évolution rapide des différentes pratiques du numérique comme la dématérialisation, l'expérience client, la sobriété numérique... Ces choix sont pourtant indispensables au bon développement de l'entreprise et du bien-être du dirigeant.

Par conséquent, le conseiller numérique propose gratuitement un accompagnement individuel directement en entreprise ou à la pépinière d'entreprises Vall-Up, 2 rue des Cortalets à Céret. Une permanence y est organisée tous les mardis sans rendez-vous de 14h à 18h30.

Afin de mesurer le niveau de numérisation des entreprises

et d'identifier les freins, une enquête est en cours. Elle prend la forme d'un court questionnaire en ligne accessible sur le site de la CCV. Le conseiller numérique peut d'ailleurs se déplacer en entreprise pour aider à le renseigner et échanger sur les besoins spécifiques.

Laurent Vié
Conseiller Numérique aux entreprises - 06 78 82 57 08
conseillernumerique@vallespir.com
www.vallespir.com/conseiller-numerique-aux-entreprises/

QUESTIONNAIRE :



PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSEILLER NUMÉRIQUE - POLITIQUE AGRICOLE - VALL-UP - LEADER

2. UNE POLITIQUE AGRICOLE ET FORESTIÈRE RENFORCÉE !

Présentation du nouveau chargé de mission :

Depuis novembre 2022, Bruno Ferraris a rejoint le service développement économique de la Communauté de Communes, en tant que chargé de mission sur les questions agricoles et forestières.

Anciennement chargé de mission développement économique au Pays Pyrénées-Méditerranée puis au sein de notre communauté de communes où il avait notamment coordonné les

premiers diagnostics agricoles du territoire, il a récemment permis à la communauté de communes Conflent-Canigó à Prades d'obtenir la reconnaissance PAT (Projet Alimentaire Territoire) pour l'engagement de cette collectivité en faveur d'une alimentation durable et locale.

Sa principale mission en 2023 est d'améliorer l'accessibilité des terres agricoles pour les exploitants agricoles en activité ou candidats à l'installation. En lien avec les communes membres,

il devra mettre en œuvre des procédures d'acquisition et de déblocage de foncier et de reconquête des friches agricoles.

Si vous êtes porteur de projet en agriculture ou en forêt, vous pouvez contacter le service développement Économique par mail à :

agriculture@vallespir.com ou par téléphone au **07.72.39.24.22** et vous faire connaître le plus en amont possible de votre installation.

Finalisation de l'élaboration de la stratégie agricole et forestière de la CCV :

Fin 2021, la Communauté de Communes attribuait à la Chambre d'Agriculture et au Centre Régional de la Propriété forestière un marché d'étude pour la construction de sa stratégie agricole et forestière 2023 / 2026.

Ce marché prévoyait tout d'abord la réalisation d'un état des lieux

agricole, de l'utilisation de l'espace ainsi qu'un approfondissement des connaissances sur la filière bois-énergie. Cette première mission a fait l'objet de restitutions en comité de pilotage, les rapports de diagnostic ayant été remis à l'été 2022.

En parallèle, une concertation a été mise en place avec l'ensemble des acteurs de l'agriculture et de la forêt, producteurs et exploitants

forestiers du Vallespir, les partenaires techniques et les élus. Plusieurs rencontres individuelles et collectives ont abouti à la rédaction d'un ensemble de préconisations dont l'objectif est d'améliorer l'état de l'agriculture et de l'exploitation forestière sur le territoire communautaire. La dernière étape consiste à rédiger le programme d'actions, qui devrait être voté au printemps 2023.



Réunion du 11 octobre 2022, en présence des élus de la commission Agriculture, forêt et liège présidée par Alain Raymond, et des prestataires en charge de l'étude, Chambre Agriculture des P.O et Centre Régional de la Propriété Forestière.

PARTENAIRES TECHNIQUES :



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSEILLER NUMÉRIQUE - POLITIQUE AGRICOLE - VALL-UP - LEADER

3. NOUVEAUX RÉSIDENTS À VALLUP

Les 25 et 26 novembre derniers, Vall-UP organisait son concours annuel pour sélectionner de nouveaux porteurs de projets à intégrer à la pépinière.

L'objectif principal était de sourcer des nouveaux projets et entreprises innovants s'inscrivant dans l'une des filières thématiques ciblées par le territoire : **le cycle de l'eau, les énergies renouvelables et les productions locales.**

5 équipes ont ainsi pu bénéficier durant 2 jours des conseils d'une vingtaine de coachs et experts en accompagnement d'entreprises et travailler sur leur projet. A

l'issue de ces deux intenses journées de travail, ils ont eu l'occasion de « pitcher » leur projet devant un jury composé d'élus et de techniciens de la Communauté de Communes du Vallespir, ainsi que de partenaires de la pépinière.

Le grand gagnant de cette édition 2022 est le projet « Ca va pellet » qui a su convaincre le jury grâce leur projet de valorisation de déchets de bois issus de l'élagage en les transformant en pellets de chauffage, pour une production « zéro kilomètre ». Ce projet bénéficiera d'un an d'accompagnement ainsi que

d'un an d'hébergement gratuit au sein de la pépinière. Les deux autres lauréats sont Lluna, qui souhaite développer un logiciel et une solution de pilotage électrique de l'éclairage public et Terrapoteca, dont le projet est de valoriser tout en préservant les ressources naturelles des territoires, notamment le riz de Camargue, sous forme de produits cosmétiques.

Bravo à tous les participants pour leur travail et leur motivation !

PARTENAIRES FINANCIER :



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSEILLER NUMÉRIQUE - POLITIQUE AGRICOLE - VALL-UP - LEADER

4. FOCUS SUR DES ENTREPRISES AIDÉES PAR LE PROGRAMME LEADER COFINANCÉ PAR LA CCV

Le programme Leader 2014-2022 qui avait pour thématique principale la « **Dynamisation de l'économie locale** » a permis de soutenir financièrement 21 entreprises sur le territoire de la CCV portant des projets de création ou développement d'activité en faveur de la dynamisation de l'économie locale.

Le montant total d'aides pour ces **21 entreprises** s'élève à 170 000€, dont 135 000€ de LEADER et 35 000€ de la CCV, pour un montant d'investissement sur le territoire

de la CCV par ces entreprises de 286 000€ et la création de **26 emplois**.

Le nouveau programme LEADER en cours de définition sera connu d'ici l'automne, ce qui permettra de continuer à dynamiser l'économie locale par le financement de projets vertueux tournés vers la durabilité.

Pour illustrer le levier économique que représente ces aides, portons un regard sur le projet d'**Etienne ARNAUDIES** à Reynès de remise en culture d'une parcelle en friche pour y développer une

exploitation de production locale de sapins de Noël.

Autre exemple de l'impact de ce programme, l'entreprise de **Maurin CAROD** qui a bénéficié de la dernière aide du programme pour développer un « **CAFÉ CÉRET** » disponible à la vente dans sa boutique de torréfaction récemment ouverte dans le centre de Céret.

Grâce à l'aide LEADER, il a pu acquérir un torréfacteur produisant un café de haute qualité.

Rencontre avec Étienne Arnaudies



«La subvention LEADER est venue conforter mon investissement de départ, sans cette aide, j'aurais très certainement investi beaucoup moins. La remise en culture d'une parcelle de 3 hectares et demi représente un gros investissement pour nettoyer, préparer et clôturer la parcelle.

Sans cette aide notable, je me serais lancé mais avec une plus petite superficie au départ et j'aurais donc mis plus de temps à me développer en rentrant plus tardivement en production

et surtout avec beaucoup moins de plantation. Pour une activité comme la mienne et comme pour beaucoup d'entrepreneurs, le lancement est compliqué entre investir de suite et avoir un développement rapide ou investir moins mais grandir plus doucement, c'est toujours compliqué car il y a toujours cette crainte de se tromper.

Quand on sait qu'il faut minimum 6 ans pour un sapin pour qu'il atteigne une taille adulte, je suis aujourd'hui content d'avoir fait ce pari d'exploiter cette grande parcelle et d'arriver à un roulement d'ici les deux prochaines années.

Dans tous les cas, pour ceux qui souhaitent créer leurs entreprises, ou ceux qui veulent développer leurs activités, je les incite vivement à faire une demande LEADER. On a pas les fonds tout de suite, il faut avancer l'investissement, mais à l'arrivée

le versement de la subvention permet soit de rembourser l'emprunt soit d'investir encore dans l'entreprise et accélérer le développement de son activité.»



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSEILLER NUMÉRIQUE - POLITIQUE AGRICOLE - VALL-UP - LEADER

Rencontre avec Morin Carod



« Passionné de café, je me suis lancé dans ce projet «Un Café Céret» au départ dans un garage en Haut-Vallespir en me formant en même temps à Aix-en-Provence.

Très vite fin 2022, je suis venu implanter mon atelier / boutique

de torréfaction et vente de café au coeur de Céret où les gens peuvent à la fois me voir torréfier et sentir la bonne odeur du café qui se diffuse dans la rue, acheter du café ou le déguster tout simplement en terrasse.

La subvention LEADER est clairement pour moi le coup de pouce dans ce projet où j'ai pu emprunter l'argent pour la machine et commencer à exercer, tout en ayant la garantie d'avoir les fonds en suite pour m'aider à la rembourser.

La subvention LEADER est clairement venue booster mon projet avec l'acquisition du torréfacteur qui est la pièce maîtresse de mon activité.

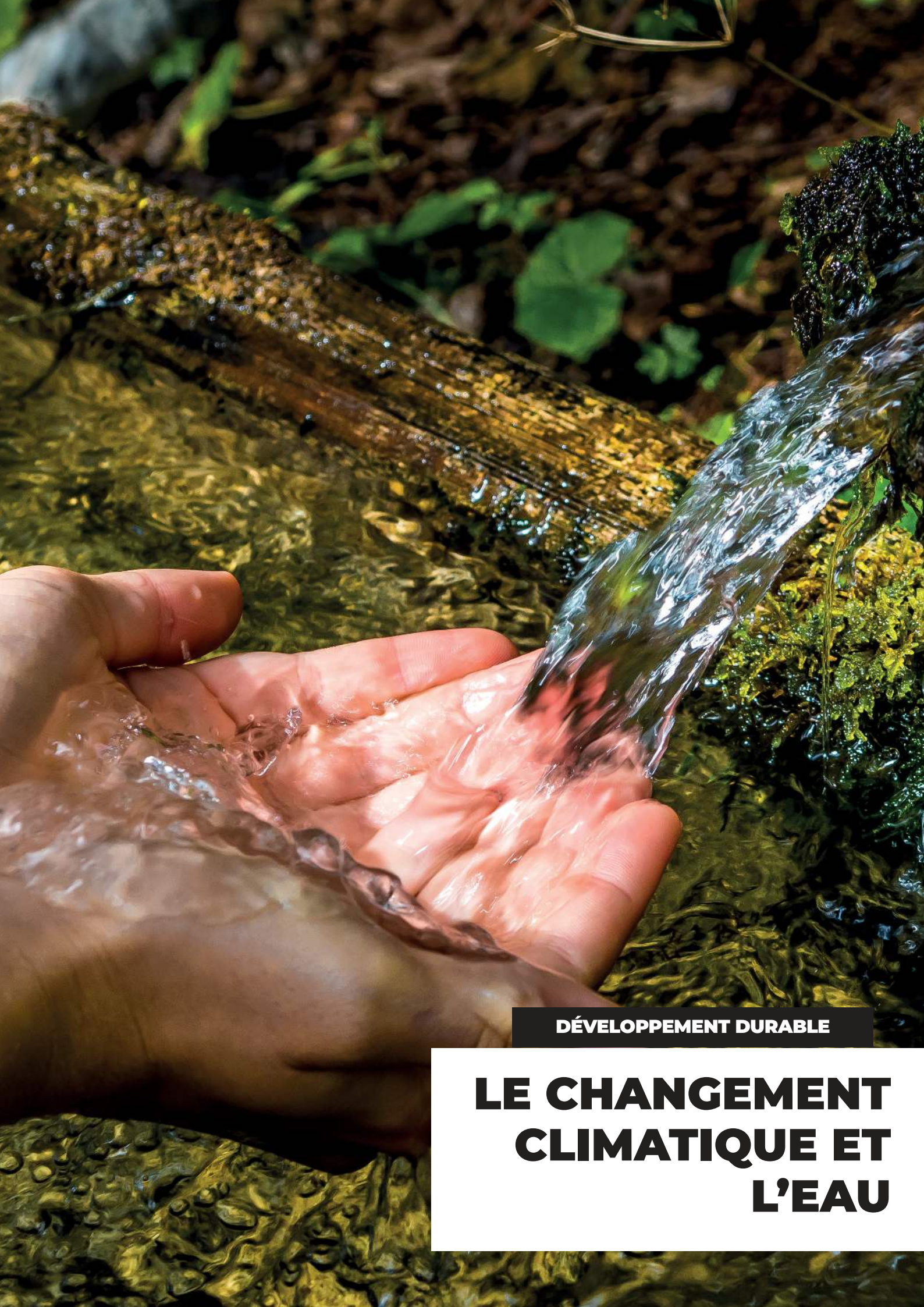
J'ai pu rapidement diversifier mon offre de café et développer chaque année de nouvelles gammes. La suite : créer des références de café haut de gamme tout en gardant les cafés existants.

Je ne peux qu'inciter les entrepreneurs et les inviter à se rapprocher du service développement économique et de la pépinière d'entreprises Vall-Up qui m'ont m'aiguillé dans les démarches et le montage du dossier.»



PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :





DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'EAU

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉNERGIE - EAU - INCENDIE

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Permanences thermographie aérienne et cadastre solaire

Les beaux jours arrivent et les permanences pour la thermographie aérienne et le cadastre solaire sont toujours là ! N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour connaître les déperditions de chaleur de votre toiture et connaître son potentiel solaire. Ces permanences vous donnent les clés d'aides à la décision quant à l'avenir de votre habitation.

Les soirées de la thermographie, bilan des deux soirées pilotes !

Deux soirées pilotes de la thermographie se sont tenues sur le territoire : le mercredi 29 mars à Céret et le jeudi 30 mars à MaureillasLasIllas. Elles ont permis de regrouper un petit nombre

d'habitants des quartiers ciblés pour une réunion d'information sur le fonctionnement de la thermographie des façades, les déperditions de chaleur, les solutions à mettre en place et les aides disponibles avant de partir dans les rues, caméra en main pour observer les déperditions en direct. Le bilan est positif et les participants étaient satisfaits de l'expérience.

Il n'y a pas de petites économies : comment faire des économies d'énergie chez soi ?

Je privilégie les programmes « Éco » ou à basse température pour mon lave-linge et mon lave-vaisselle : c'est 3x moins d'énergie qu'un lavage à 90°C et des économies d'eau et d'électricité assurées

Je me lave les mains à l'eau froide

Je ne laisse pas mes appareils charger toute la nuit (téléphone, box internet, TV...) c'est autant d'énergie économisée (Idée : investir dans multiprise à interrupteur 5 à 15€)

Je dégivre régulièrement le congélateur et le réfrigérateur

Je programme le chauffe-eau en heures creuses et je le coupe en cas d'absence de plus de 2 jours

Je baisse le chauffage ou je coupe la climatisation dès que je m'absente

J'utilise des lampes LED A+ ou A++

Je privilégie l'ADSL, la fibre ou le Wi-Fi à la 4G (qui consomme 23x plus d'énergie qu'une connexion de type ADSL)

Découvrez gratuitement le potentiel solaire de votre toiture

Le Vallespir, un territoire à énergie positive

La Communauté de Communes du Vallespir a fait évaluer le potentiel solaire de votre toiture pour vous accompagner dans la transition énergétique.

Une installation solaire permet de :

- Réduire votre facture d'électricité
- Augmenter la valeur immobilière de votre maison
- Agir pour l'environnement

Des permanences gratuites sont assurées pour répondre à vos questions.

Flasher-moi pour en savoir plus

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPIR N'A MANDATÉ AUCUNE ENTREPRISE POUR VOUS SOLICITER POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET CHEZ VOUS.

Prise de rendez-vous : Communauté de Communes du Vallespir 04 68 87 69 05 - accueil@vallespir.com

Ma toiture est-elle bien isolée ?

Le Vallespir, un territoire à énergie positive

La Communauté de Communes du Vallespir a fait réaliser un diagnostic thermique des déperditions de chaleur sur les toitures du territoire.

Pourquoi faire isoler ma toiture ?

- Des économies
- Moins de pollution
- Une économie locale favorisée
- Un cadre de vie préservé

Pour accéder à vos données gratuitement, des permanences sont proposées sur rendez-vous :

Flasher-moi pour en savoir plus

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VALLESPIR N'A MANDATÉ AUCUNE ENTREPRISE POUR VOUS SOLICITER POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET CHEZ VOUS.

Prise de rendez-vous : Communauté de Communes du Vallespir 04 68 87 69 05 - accueil@vallespir.com

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MOBILITÉS DURABLES - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - ACTIVITÉS

MANQUE D'EAU : UN PROBLÈME QUI NOUS CONCERNE TOUS !!

Les Pyrénées-Orientales sont touchées par une sécheresse d'une rare ampleur à cette saison et les restrictions d'eau, qui durent depuis juin 2022, ont été prolongées jusqu'au 30 avril 2023 par la Préfecture du département. L'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Vallespir sont en « alerte renforcée ».

C'est le dernier échelon avant le seuil de « crise ». Ce contexte impacte les sols et la végétation, déstabilise les milieux naturels, augmente les risques d'incendies, rationnements voire coupures

d'eau, incidences sur la production agricole, la production énergie... Si nous voulons que la ressource en eau se maintienne jusqu'à l'hiver prochain, il est nécessaire que chacun (particuliers, professionnels, collectivités...) participe aux efforts en ce sens. Tous les utilisateurs d'eau doivent dès à présent optimiser leurs consommations et éviter le gaspillage.

Comment faire des économies d'eau chez soi ?

Je traque les fuites d'eau (un robinet qui fuit peut gaspiller jusqu'à 120 litres par jour)

J'installe des mousseurs sur les robinets et le pommeau de douche

Je privilégie les douches rapides aux bains (une douche = 35 à 60 litres / un bain = 150 litres)

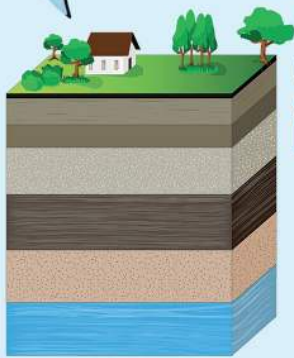
Je privilégie les programmes « éco » (lave-linge et lave-vaisselle)

Je mets une bouteille dans le réservoir de la chasse d'eau (réduit la consommation d'eau)

J'installe un récupérateur d'eau de pluie si vous avez un jardin ou récupérer l'eau de rinçage des légumes pour arroser ses plantes.

VOUS MARCHEZ SUR L'EAU !

Eaux souterraines, une ressource invisible à ne plus oublier



En France, 6500 réservoirs d'eaux souterraines stockent 30% de l'eau douce

C'est la principale source d'eau potable

62% des prélèvements d'eau

77% des captages en eaux souterraines sont des périmètres de protection d'utilité publique



Changement climatique :

81% des Français sont inquiets de son impact sur les nappes souterraines



40% des besoins en irrigation agricole

60% d'années déficitaires en pluie depuis 1990

60% de la consommation en eau se fait en période estivale

80% des micropolluants proviennent des produits de notre quotidien

LES FRANÇAIS, LE CHANGEMENT CLIMATIQUE et l'eau...

CONSCIENTS QUE LE CYCLE DE L'EAU EST BOULEVERSÉ...

85% Le manque d'eau et la sécheresse

82% Les inondations

81% La qualité des ressources en eau

79% La qualité de l'eau du robinet

70% L'augmentation du niveau de la mer

64% CRAIGNENT DE MANQUER D'EAU

Ils n'étaient qu'un tiers il y a 25 ans !

89% AGISSENT POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU

89% Sont attentifs aux fuites

88% Ne jettent rien dans l'évier ou les toilettes

74% Sont favorables à un compteur connecté qui les aide à maîtriser leur utilisation

La réutilisation des eaux usées assainies n'est plus un tabou

81% D'accord pour consommer des légumes irrigués par des eaux usées traitées

87% Favorables pour les usages domestiques à l'utilisation d'eau usée traitée

NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU

9 VECTEURS DE RISQUE À PROSCRIRE !



En forêt le barbecue est interdit toute l'année. Dans les jardins il doit être collé au mur d'une façade avec un point d'eau.



Toute l'année en forêt, il est interdit de fumer.



Le code forestier interdit de porter ou d'allumer des objets incandescents à l'intérieur et jusqu'à 200m des forêts.



Le brûlage de végétaux est une pratique à risque strictement réglementée.



Toute l'année en forêt, il est interdit de faire du feu.



Il est interdit de jeter des objets incandescents sur les routes et leurs abords.



L'utilisation de lanterne thaïlandaise est interdite.



Le stationnement sur le bas-côté et zone herbeuse sont dangereux.



En été, certains départements réglementent l'utilisation de machines pouvant produire des étincelles.

RÈGLEMENTATION.

Toute l'année en forêt, il est interdit de fumer ou de faire du feu et plus précisément encore « de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à 200m des bois, forêts, plantations landes et maquis ».

Il est également interdit de jeter des objets incandescents sur les voies et leurs abords. Qu'elles traversent ou non des zones boisées ! L'emploi du feu est réglementé par des arrêtés préfectoraux dans chaque département, comme l'accès en forêt selon les conditions de danger feux de forêt.

Pour les propriétés situées en (ou à proximité d'une) forêt : l'obligation de débroussaillage s'applique à l'ensemble des constructions. Consultez le site internet de votre préfecture ou de votre mairie.

en savoir plus www.prevention-incendie-foret.com



TOURISME

**VALLESPİR
LA NOUVELLE
SENSATION
CATALANE**

TOURISME

TAXE DE SÉJOUR - RENCONTRES DU TOURISME

TAXE DE SÉJOUR

Suite au transfert de la compétence « tourisme » de la Commune du Boulou à la Communauté de Communes du Vallespir et à la création de l'office de tourisme communautaire, « Vallespir Tourisme », la Communauté de Communes va instituer, à compter du 1er janvier 2024, une taxe de séjour identique sur les 10 communes du territoire.

Cette dernière permettra de contribuer à la promotion de notre destination « Vallespir, La Nouvelle Sensation Catalane », en constituant une ressource importante destinée au financement de l'Office de Tourisme « Vallespir Tourisme ».

Actuellement six communes sur les dix que comptent notre Communauté de Communes appliquent la taxe de séjour

suite à des délibérations de ces communes qui ont fixé leurs tarifs.

En 2023, la taxe de séjour collectée par ces communes, sera reversée à l'EPIC Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Communautaire « Vallespir Tourisme ».

Afin de s'appliquer sur l'ensemble du territoire et d'harmoniser les tarifs, la Communauté de Communes instituera une taxe de séjour communautaire. Pour cela elle délibérera avant le 30 juin 2023.

Il existe également une taxe de séjour, départementale et régionale.

Qui paye la taxe de séjour ?

Tous les clients passant une

nuitée dans un hébergement situé sur le territoire (hors cas d'exonérations) doivent s'acquitter de la taxe de séjour. Elle est collectée par les hébergeurs qui la reversent ensuite à la collectivité (Communes en 2023, Communauté de Communes en 2024).

Déclaration préalable

Toute personne qui offre en location une ou plusieurs chambres d'hôtes ou un meublé (villa, appartement ou studio meublé) pour accueillir des touristes doit en faire la déclaration préalable, avec accusé de réception auprès de sa commune. En cas de non-respect de cette déclaration des amendes peuvent être dressées.

RENCONTRES DU TOURISME

L'Office de Tourisme Communautaire « Vallespir Tourisme » a organisé sa 1^{ère} rencontre du tourisme, présidée par le Président de l'Office de Tourisme Communautaire, Michel COSTE.

A cette occasion, le travail pour la création d'un observatoire économique-touristique sur notre territoire a été lancé.

Rémy VERNIER, Directeur de l'Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales et Jean-Florent BOINEAU Directeur de l'Office de Tourisme d'Argelès ont présenté leurs deux observatoires.

Suite à cette présentation des «Ateliers» vont être mis en place pour définir les besoins :

- Des socioprofessionnels : Informations, veilles, habitudes de consommation.
- Des porteurs de projet : Aider, orienter, accompagner.
- Des élus et des institutions: Connaissance de l'économie touristique du territoire, montage de dossier de subvention etc.





PETITE ENFANCE

**SEMAINE
PETITE
ENFANCE**

LA JEUNESSE EN IMAGES

**Le groupe jeunesse
aux pieds des pistes**



**Le ski ça donne
faim !!
Toujours avec le
smile**



**La piste est à
nous !!**



SÉJOUR À NURIA

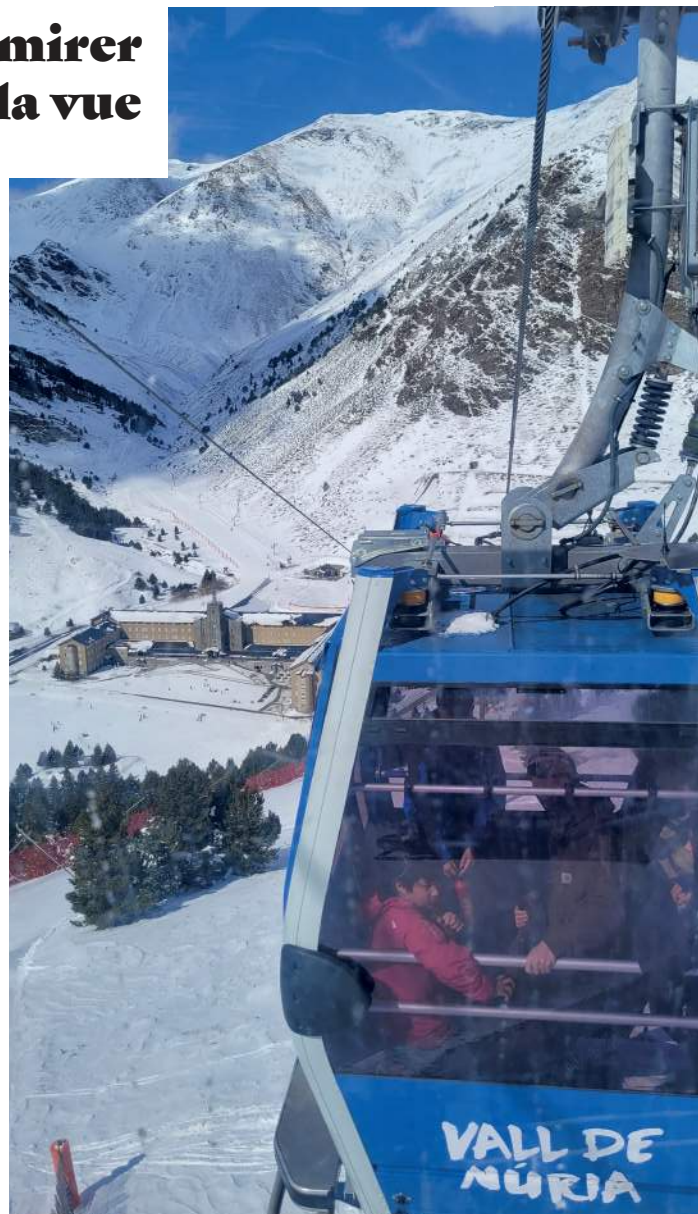


**Toujours maîtriser le planté
du baton !!**

**Admirer
la vue**



**On écoute les
consignes avant de
dévaler les pistes**



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

LE MESSAGE SANTÉ



MA SANTÉ EN VALLESPİR

COLLATION - GOÛTER - BIEN MANGER

LA COLLATION, C'EST PAS AUTOMATIQUE !

Dans les années 50 pour lutter contre les carences et la malnutrition chez les enfants fréquentes à cette époque, une collation matinale a été instaurée dans les établissements scolaires, essentiellement composée de lait afin de compenser des apports insuffisants liés à l'absence de petit-déjeuner.

Aujourd'hui, il n'y a plus de collation organisée dans les établissements, mais on assiste à des habitudes pendant la récréation du matin où les enfants grignotent des aliments rapportés de la maison, souvent riches en sucre et en graisse (biscuits, viennoiseries ou biscuits salés...).

En France, en **2015**, l'obésité concernait **17%** des adultes et **4%** des enfants (Source Inserm).

Aujourd'hui, le surpoids et l'obésité sont reconnus comme

la cinquième cause de mortalité par l'OMS et responsable de l'apparition de certaines maladies.

On considère que les enfants / adolescents **ont besoin de 4 repas par jour : petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner.**

En dehors, on parlera de «grignotage».

Aussi et d'après les enquêtes alimentaires de l'ANSES (L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), seule une minorité (1,4%) des enfants de 3 à 17 ans ne prennent pas de petit déjeuner (Résultat enquête INCA 2).

Pour les enfants qui ne peuvent ou ne souhaitent pas déjeuner le matin, il est recommandé une «collation » à l'école avant le début des cours, en garderie ou accueil périscolaire par exemple, ou en tout cas, la plus éloignée

possible de la pause repas du midi. Si votre enfant a pris un petit déjeuner avant de venir à l'école, le «gouter» du matin à la récré n'est pas nécessaire.

En effet, ce petit «plus» matinal entraîne une augmentation significative de l'apport énergétique journalier et pénalise fortement la consommation lors du déjeuner, des aliments recommandés, tels que les légumes, les féculents, les produits laitiers et les fruits, entraînant également plus de gaspillage alimentaire.

L'enfant doit ressentir la faim lorsqu'il se met à table au repas de midi.

Alors, si grignotage il y a ! À la récré du matin, pensons à privilégier des fruits frais ou secs ou compote et puis, mangeons, bougeons !

NOUS VOUS PROPOSONS QUELQUES LIENS UTILES POUR ALLER PLUS LOIN :





GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

UN TRI PLUS EFFICACE EN APPORT VOLONTAIRE

En 2022, la collecte en porte à porte a enregistré **41,76%** des déchets recyclables non conformes contre **23,71%** en apport volontaire. **Conséquence** : les déchets recyclables non conformes sont alors incinérés sur la même base que les ordures ménagères non recyclables. Vient à cela s'ajouter le problème de la hausse importante du coût de traitement des déchets imposée par le SYDETOM.

OPTER POUR LA SOLUTION LA PLUS OPTIMALE POUR LES VALLESPIRIENS ET POUR LE TERRITOIRE

L'objectif principal est de ne pas augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), tout en respectant les objectifs imposés par la loi : maîtriser les coûts et réduire les déchets. Pour résoudre cette équation à plusieurs variables, les élus, après études et retours d'expériences d'autres territoires ont opté pour la généralisation de la collecte aérienne de proximité. À partir de mai 2023, le dispositif d'apport volontaire déjà mis en place dans les hyper-centres et les communes semi-rurales du Vallespir sera généralisé sur l'ensemble des communes. Dès le mois d'avril dernier, des colonnes aériennes de proximité plus modernes et connectées ont été implantées sur le territoire avec parfois des ajustements de positionnement.

En 2023, de nouvelles stations (colonnes ordures ménagères, tri sélectif, carton et verre) seront déployées sur tout le territoire afin de desservir l'ensemble des quartiers des 10 communes en respectant au maximum un rayon de 150m pour chaque habitation en agglomération.

Ces colonnes de proximité connectées, seront en permanences sous contrôle à distance pour un suivi plus ciblé et une intervention des camions plus optimisée. Un camion dédié au lavage des colonnes effectue également des passages réguliers sur tout le territoire afin de maintenir les colonnes propres.

ON RÉPOND À VOS QUESTIONS :

L'ACCESSIBILITÉ DES COLONNES ?

L'accessibilité des conteneurs est basée sur les normes Européennes (**Accessibilité et utilisabilité de l'environnement bâti - Exigences fonctionnelles**). Les principes qui caractérisent l'approche inclusive de la conception et qui ont été suivis lors de la conception du conteneur sont ceux de la conception universelle, à savoir :

- la flexibilité d'utilisation par des personnes ayant des capacités différentes ;
- utilisation facile et intuitive ;
- un effort physique minimal ;
- espaces et tailles adaptés à l'approche et à l'utilisation.
- l'absence d'un membre ou d'une fonction physiologique ;
- un handicap impliquant des limitations dans les activités physiques et la participation sociale ;



LES CONTENEURS DE VERRE ?

La compétence verre étant encore du ressort du SYDETOM 66, il a fallu un certain temps d'adaptation technique pour assurer une collecte efficace des conteneurs.

LE CHOIX DU REMPLACEMENT DES COLONNES ENTERRÉES PAR LES COLONNES AÉRIENNES ?

Le choix a été validé par les élus car les colonnes étaient obsolètes, il fallait investir du manière ou d'une autre pour changer les anciennes colonnes. Mais cela n'aurait pas répondu à la nouvelle réglementation et surtout à la hausse du coût de traitement. Le déploiement généralisé sur les communes de Céret, Le Boulou et Les Cluses vient compléter le dispositif déjà en place sur les centres-villes et les nouveaux quartiers (ex : vignes-planes à Céret, la Rasclose et Clos du Bois au Boulou), les autres communes du territoire étant déjà en apport volontaire depuis 2012.

FRÉQUENCE DE COLLECTE ?

Les colonnes sont vidées en centre-ville tous les jours (samedi compris) et les lotissements deux fois par semaine. Il est prévu un lavage par mois des colonnes d'Ordures Ménagères.

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : La TEOM n'augmente pas et sera stable jusqu'à la fin du mandat, grâce à la maîtrise des dépenses, malgré une hausse de plus de 40% du coût de traitement.

Niveau : Alerte renforcée

**USAGE
RÉSERVÉ !**

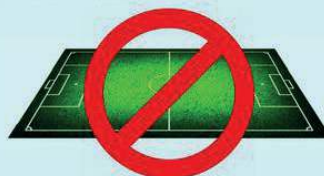
Mesures d'interdiction des usages



Interdiction
d'arroser les
pelouses, massifs
fleuris, espaces verts,
rond-points



Interdiction
d'arroser les potagers



Interdiction
d'arroser les terrains de sport
(Sauf terrain principal
accueillant des compétitions
nationales, de 22h à 02h)



Interdiction
d'arroser les golfs
(Sauf "greens et
départs", de 22h à 02h)



Interdiction
de nettoyer les terrasses, façades et
voiries à l'exception des balayeuses
laveuses automatiques



Interdiction
de nettoyer les
véhicules,
hors stations
professionnelles



Interdiction
de laver les
bateaux de
plaisance



Réduction minimale de
50 % des volumes prélevés
pour les usages agricoles



Interdiction
de faire fonctionner les
fontaines publiques et
privées



Interdiction
d'utiliser les douches
de plage



Interdiction
de remplir et faire l'appoint
en eau des piscines privées à
usage unifamilial

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



www.pyrenees-orientales.gouv.fr